



Dettes payées par la famille????

Par **sandy_cossett**, le **13/02/2010** à **20:51**

Bonjour,
Un membre de ma famille, profession libérale doit de l'argent aux impôts, urssaf....son cabinet medical va etre sans doute saisi d ici peu. rnmalheureusement cela est dû à une sorte de "mauvaise foi" et c'est quand meme sa faute si la situation s'est aggravée.
rnrnJ'ai entendu dire que si la personne ne pouvait rembourser ses dettes, c'était à la famille de payer, mere, freres, soeurs...etc...mais y a t il une solution afin de ne pas payer des dettes comme les siennes? surtout quand on travaille honnetement et que nous nous payons malgré des temps difficiles nos impôts?

Par **Marion2**, le **13/02/2010** à **22:27**

Bonsoir,
C'est absolument faux. Cette personne est responsable de ses dettes et aucune demande de remboursement ne sera demandée à sa famille,
à moins que cette personne n'ait contracté des crédits et que des membres de sa famille se soient portés caution.
Vous n'avez aucune inquiétude à avoir. rnrnCordialement.